

REIGNAC-SUR-INDRE, le 3 janvier 2017

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 9 janvier 2017 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
- Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en sécurité et mise en accessibilité de la Rue du Jonceray (2^{ème} tranche)
- Bilan de la réalisation du budget 2016
- Divers
 - ~ Compte rendu comité syndical du SIEIL
 - ~ Compte rendu du Conseil Communautaire de la CCLD
 - ~ Nouveaux chiffres du recensement de la population
 - ~ Vœux divers
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-sept, le 9 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2017

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Carlos CONDESSA a donné procuration à Valérie POMMÉ

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 01/2017

Vente d'une parcelle YH 179 - lieu-dit La Gare

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Dousset Matelin représentée par la SARL JANUS 147, ayant donné son accord pour acheter la parcelle YH 179 au lieu-dit La Gare, à notre commune il convient de lui donner pouvoir afin de signer les actes à intervenir.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle YH 179 au lieu-dit La Gare à Reignac-Sur-Indre, pour une surface de 00ha 21a 28 ca à la société dénommée SARL JANUS 147 représentée par Monsieur Alain DOUSSET, pour 19 152€00 ;
- **CHARGE** le Maire Loïc BABARY ou Madame la Première Adjointe Christine BEFFARA pour signer tout acte ou documents à intervenir dans cette vente.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 16/01/2017
et de la publication le 17/01/2017*



Délibération n° 02/2017**Approbation du PAVE – Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E).

Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Le conseil municipal a autorisé le Maire de Reignac-sur-Indre à lancer la démarche dans sa délibération n°20/2016 du 04 avril 2016.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, des élus, le service gestionnaire de la voirie du service des transports du Conseil Départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 45,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2017 portant application du décret n°2006-1658,

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E) tel que présenté ;
- **DIT** que cette délibération sera transmise :
 - ~ au contrôle de légalité
 - ~ à la commission consultative départementale pour la sécurité et accessibilité (CCDSA)
 - ~ au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)
 - ~ au Conseil Départemental (gestionnaire de voirie).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 16/01/2017
et de la publication le 17/01/2017*



Délibération n° 03/2017**Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux : Année 2017
Demande de subvention pour le réaménagement de la Place du Bourg du Fau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la rue du Jonceray et de sa mise en sécurité et accessibilité précisément de sa deuxième et dernière tranche, la municipalité envisage de déposer avant le 20 février 2017 une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux.

En effet pour rappel l'aménagement de cette deuxième tranche de la rue du Jonceray a été décidé prioritairement et fait suite à la mise en place du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics sur notre commune qui a particulièrement souligné l'absence de trottoirs ou cheminement piétonnier sur cette voirie et la dangerosité de cet axe de par la vitesse de circulation des véhicules qui l'empruntent.

Cet aménagement permettra la création de trottoirs et de places de stationnement, ainsi qu'une forte signalétique visant à réduire la vitesse des véhicules grâce à des plateaux de surélévation sur les deux carrefours existants sur cette voirie.

Pour ces raisons Monsieur le Maire propose le dépôt d'un dossier de demande de subvention, rappelant que le budget de l'opération Aménagement et mise en sécurité de la rue du Jonceray est estimé à 270 078€60 HT de travaux auxquels s'ajoutent les honoraires des bureaux d'études.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **CHARGE** le Maire de déposer le dossier de subvention DETR au titre de l'année 2017, pour l'opération Aménagement et mise en Sécurité de la rue du Jonceray,
- **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Subvention sollicitée Date demande	Subvention acquise (oui/non)	Montant subventionnable	Taux	Montant
DETR	Février 2017		270 078.60 €	30% Plafonné à 150K€	45 000 €
Autre subvention ETAT* (travaux divers d'intérêt local, etc.)					
Réserve parlementaire					
Conseil Départemental* FDSR enveloppe socle	Décembre 2016		270 078.60 €		45 000€
Fond Amende de Police	Courant 2017				5 000€
Fonds propres					175 078€60
emprunt					
TOTAL Hors Taxes					270 078€60€

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 16/01/2017
et de la publication le 17/01/2017*



Questions diverses

Le Conseil Municipal a eu le plaisir d'accueillir en début de sa séance Madame Solène Rolandeau, chargée de développement culturel de l'Association NACEL-Nouvelles Aspirations Culturelles en Lochois-, depuis septembre 2016. Elle revient sur le fonctionnement de NACEL, ce que cela apporte à notre commune et à nos administrés, et en profite pour présenter la prochaine pièce de théâtre « Petites histoires de la folie ordinaire » dont la représentation aura lieu samedi 11 février à la salle de l'Orangerie, par la compagnie OCCULUS de Neuvy Le Roi. Madame Rolandeau conclut en remerciant vivement les membres de la Commission Culture pour leur investissement et dynamisme vis-à-vis des spectacles proposés par NACEL.

Monsieur le Maire une fois les délibérations proposées et votées, fait le bilan de l'exécution du budget 2016.

Il indique ensuite que Monsieur Gérard HÉNAULT, Maire de Ferrière-Larçon a été élu Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, qu'une première réunion de bureau a eu lieu mercredi dernier. De nouveaux délégués vont donc devoir être élus aux commissions.

Monsieur le Maire indique ensuite que le compte rendu du comité syndical du SIEIL est disponible pour lecture au sein du secrétariat de Mairie.

Il indique avoir reçu les vœux de différentes institutions et communes, et fait part des remerciements de la famille Swiatkiewiez pour s'être associé à leur chagrin suite au décès de leur fils.

Il indique ensuite les dates des assemblées générales du Club de l'Espoir et de l'UNC.

Il est ensuite question de l'organisation de la cérémonie des vœux de notre municipalité.

Madame Beffara fait un point sur l'avancée des travaux Place du Bourg du Fau en indiquant le retard de 4 semaines environ sur le calendrier de départ. Elle indique que l'entreprise TAE a indiqué que la pose des pavés sur les passages piétons des axes principaux allait demander une fermeture de la voirie de 5 semaines. Cela inquiète la municipalité pour la circulation de tous les véhicules traversant notre bourg et également pour la bonne utilisation et vie de nos commerces.

A ce sujet Monsieur le Maire indique avoir reçu avec Madame Beffara, Virginie et Vincent STEIB qui sont très inquiets de l'impact des travaux sur leur activité. Ils ont d'ailleurs pris contact avec la Communauté de Communes et la Chambre de Commerce pour connaître les solutions qui s'offraient à eux si la situation perdurait. Il s'avère que la commune peut décider de mettre en place une commission pour mesurer la perte engendrée par les travaux. Cette commission peut bénéficier de l'intervention de la Chambre de Commerce qui agit là comme conseil, mais facture sa prestation.

Après échange de vue, le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place cette commission d'évaluation et de se rapprocher au plus vite de la Chambre de Commerce.

Monsieur Cattaert demande où en est le différend avec Monsieur Couratin concernant l'espace public ou non devant son garage Place du bourg du Fau ? Madame Beffara explique que suite à l'expertise menée par le cabinet Branly-Lacaze compétent en la matière, seul le garage appartient à la famille Couratin aucun espace public même en partie ne lui a été cédé.

Madame Boucheny demande si des projets sont en cours pour les deux commerces fermés sur la place ? Monsieur le Maire indique que pour le local de l'ancienne boucherie une réponse pour un projet de restauration est attendue pour fin janvier, et que le commerce anciennement Café Restaurant des Sports rouvrira sous la forme d'un magasin.

Madame Beffara revient ensuite sur le sujet du vidéoprojecteur interactif dont la demande d'installation a été suggérée par l'équipe enseignante dans la classe de Maternelle Grande Section et CP, elle indique s'être entretenue avec Madame Amadéi Directrice de l'école à ce sujet et lui avoir également demandé de connaître l'état des lieux du parc informatique actuel.

Madame Pommé fait le point sur l'urbanisme en cours au sein de notre commune.

Monsieur Girault informe de la mise en place de deux sessions de formation Premier Secours les 14 et 21 février prochain.

Concernant le domaine de la voirie, il indique qu'un appel d'offre va être lancé pour choisir l'entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux rue du Jonceray, il indique aussi qu'une réunion publique va avoir lieu avec les riverains pour présenter le projet et répondre aux questions.

Monsieur Parez en charge du dossier accessibilité des lieux publics sur notre commune, indique que la commune doit fournir un certificat d'accessibilité pour le bâtiment où est installé le centre de loisirs sans hébergement. Ce dernier ayant été construit en 2004 aucun certificat de ce type n'avait été délivré à l'époque. Monsieur Parez indique avoir fait faire trois devis à des entreprises compétentes sur le sujet et propose de choisir SOCOTEC qui répond de façon très complète à la demande pour un coût de 1000€ maximum. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Il indique ensuite que les cavurnes sont en cours d'installation au sein de notre cimetière.

Monsieur François Hureau, ayant participé à la dernière réunion de l'association AREA, indique que depuis le 1^{er} janvier la société Vasroy a pris en charge le gardiennage de la zone d'activité.

Madame Pommé rappelle l'installation du nouveau Commerce le Bolid'Gourmand au sein de cette zone à partir de la même date et ce tous les mardis midi.

Elle rappelle également la conférence tenue au sein du Château de Reignac le 23 février après-midi, sur Lafayette.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 6 février 2017 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et cinquante minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 9 janvier 2017 comportant les délibérations :

1/2017 – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Vente d'une parcelle YH 179 - lieu-dit La Gare**

2/2017 – Voirie (8.3) - **Approbation du PAVE – Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics**

3/2017 – Subventions (7.5) - **Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux : Année 2017**

Demande de subvention pour le réaménagement de la Place du Bourg du Fau

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		A donné procuration à Valérie POMMÉ
Sandrine VERNAT		
Aurélien ROY		
Olivier VERDONCK		

